

ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

LE MOOC DE LA FHF

COMMENT DÉPLOYER UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE ?



Thierry GODEAU,

Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME de CH



Zaynab RIET,

Présidente de la Conférence Nationale des Directeurs de CH

Enjeux et Méthodologie d'un projet social médical

Regards croisés

Pourquoi développer un projet social destiné aux médecins ?

T. Godeau : Une attention spécifique

Les médecins sont la force vive des établissements de santé, il est donc nécessaire de leur apporter une attention spécifique, répondant à leurs besoins, à l'évolution de leurs pratiques. Il peut apparaître assez surprenant que nous n'ayons pas développé cela plus tôt. Sans doute est-ce dû à une évolution des attentes d'une part, et à une volonté conjointe des présidents de CME et des directeurs de porter une attention plus forte aux questions de GRH médicale, surtout à l'heure de la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

T. Godeau : Le reflet du projet médical d'établissement

Le projet social médical doit devenir une composante à part entière des projets d'établissements. Les enjeux qu'il porte répondent aux attentes des praticiens et aux défis de l'attractivité médicale. Les établissements sont en train de vivre la révolution des Groupements Hospitaliers de Territoire. La mise en place des projets médicaux partagés oblige à revoir les pratiques, médicales mais aussi en matière de gestion des ressources humaines. Il nous faut en effet accompagner les médecins dans leurs nouveaux modes d'exercice. C'est donc en toute logique qu'il faudra prévoir des projets sociaux médicaux en appui au projets médicaux partagés des GHT.

T. Godeau : Faire vivre le projet

Le projet doit être porté par l'ensemble des responsables médicaux. Il faut les sensibiliser, voire les former pour appréhender ces nouveaux outils, pour que le projet social puisse ensuite être incarné au plus près des praticiens, et de façon opérationnelle.

Z. Riet : Un projet structurant et stratégique

Le projet relatif aux conditions d'exercice des médecins est l'occasion d'aborder des sujets structurants, de l'accueil aux conditions de travail, en passant par l'ensemble des éléments d'une politique RH. C'est aussi l'occasion d'interroger directement les médecins sur leurs besoins, d'analyser conjointement avec la CME comment y répondre, dans un environnement qui évolue fortement. C'est essayer de dessiner des parcours professionnels évolutifs. La mise en place des GHT est enfin une opportunité pour mener cette démarche à l'échelle du territoire et offre plus de pistes de réflexions. C'est donc un projet stratégique et structurant à l'échelle du territoire.

Comment procéder ?

Z. Riet : Associer !

Ce volet du projet d'établissement doit être défini avec la communauté médicale et porté au plus haut niveau. Il est nécessaire que la communauté médicale dans sa diversité (de statuts, de spécialités) puisse participer à la réflexion sur les axes prioritaires. On peut également envisager des méthodes de co-construction en ligne permettant d'associer un très grand nombre de médecins. La mise en œuvre du projet doit également faire l'objet d'un pilotage, avec l'identification de projets prioritaires, le cas échéant dans le cadre d'une commission ad hoc de la CME.

Un dernier conseil ?

Z. Riet : Miser sur l'ambition collective !

Ne pas hésiter, les défis que les établissements doivent relever justifient d'une mobilisation au plus haut niveau pour attirer et fidéliser les praticiens à l'hôpital public.